

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 avril 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2022-04-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... La conseillère Pierrette Lajoie a motivé son absence.

Rs.2022-04-130

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022 avec les modifications suivantes:

#### **AJOUTER :**

- 4.5 Demande d'autorisation pour la tenue d'une activité communautaire organisée par Carrefour jeunesse-emploi.**
- 11.3 Nomination d'un directeur du Service incendie par intérim.**
- 11.4 Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps plein – Services culturels et sportifs.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-131

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2022.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2022-04-132

### **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE COATICOOK – DIMINUTION DU NOMBRE DE PLANTS DE CANNABIS.**

Attendu que le programme ACCÈS-Cannabis a pour mission de diminuer l'accessibilité du cannabis illicite sur le marché québécois, notamment chez les jeunes, et à diminuer la concurrence déloyale des producteurs et trafiquants illégaux faite à la SQDC ;

Attendu que lors d'interventions de la Sûreté du Québec, certaines personnes détenaient un ou des permis émis par Santé Canada pour du cannabis à des fins médicales ;

Attendu l'importante quantité que certaines personnes peuvent produire en conformité avec le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) après avoir obtenu un tel permis auprès de Santé Canada est choquante ;

Attendu que les règles de Santé Canada pourraient entraîner certaines dérives, en raison notamment de la facilité d'obtenir une ordonnance médicale et de la quantité de plants qui pourraient alimenter le marché noir ;

Attendu qu'une telle possibilité aurait été décriée par les corps policiers, mais serait restée sans réponse ;

Attendu que le conseil prend en compte la recommandation du Comité Sécurité publique (CSP) tenue le 23 février 2022 ;

Attendu la résolution numéro CM2021-11-238 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook le 24 novembre 2021 ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'appuyer la demande de la MRC de Coaticook auprès de Santé Canada d'éviter la possibilité de certaines dérives en abaissant le nombre de plants pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles, à la suite de l'obtention d'un permis, afin de ne pas faciliter le crime organisé et d'autres effets pervers ;

Que la Ville d'Acton Vale demande à Santé Canada de consulter les municipalités concernées avant l'émission d'un permis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-133

**DEMANDES DE PENSKE LOGISTICS.**

Attendu que monsieur Benoit Jodoin, directeur des opérations de Penske Logistics, demande à la Ville l'installation de dos d'âne permanent sur la rue Roger et demande également l'installation d'un clignotant de vitesse indiquant 15 km/h maximum sur cette même rue;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale va procéder à l'installation d'un dos d'âne temporaire, à l'endroit jugé opportun, déterminé par les Travaux publics, pour une période d'essai.

Que, en ce qui concerne la signalisation dans la rue, la Ville verra à procéder à l'installation de la signalisation appropriée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-134

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 900 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à la Fédération des Villages-relais du Québec, pour l'adhésion du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-135

**DEMANDE D'AIDE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU STATIONNEMENT DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE.**

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale soumet une demande d'aide à la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le Centre de Bénévolat sollicite l'aide de la Ville d'Acton Vale pour une contribution et/ou la réalisation totale ou partielle des travaux qui doivent être réalisés dans leur stationnement tel que le rafraîchissement des lignes de stationnement et la réparation mineure de trous et fissures dans l'asphalte;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Centre de bénévolat d'Acton Vale, à titre de contribution.

Rs.2022-04-136

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE ORGANISÉE PAR CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI.**

Attendu que le Carrefour jeunesse-emploi demande l'autorisation pour la réalisation d'une activité de collecte de vélos, soit recycle ton bicycle, en collaboration avec des jeunes de la région d'Acton Vale et d'Action Sport Vélo, dont l'objectif de cette activité est de collecter des vélos usagés, afin qu'ils soient réparés et remis à neuf par les employés Action Sport Vélo, une entreprise locale;

Attendu qu'une demande est déposée pour l'utilisation du stationnement de la Gare, soit au 960 rue Boulay, afin de réaliser cette activité, qui aura lieu le 14 mai 2022 de 9h00 à 13h00;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise le Carrefour jeunesse-emploi à utiliser le stationnement derrière la gare, le samedi 14 mai 2022 de 9h à 13h.

Que l'événement devra se dérouler dans le stationnement qui appartient à la Ville, tel que démontré sur le plan joint à la présente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense.

Rs.2022-04-137

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 3 – BAIL AU 1505, 3<sup>E</sup> AVENUE.**

Attendu qu'un bail signé le 27 janvier 2021, soit le « BAIL INITIAL » est intervenu entre le Centre Intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie-Est, le « LOCATAIRE » et la Ville d'Acton Vale, le « LOCATEUR » pour une durée initiale d'un (1) an, débutant le 1<sup>er</sup> février 2021 et se terminant le 30 juin 2021, et ce, pour la location d'une superficie de trois cent neuf et cinq dixièmes (309,5) mètres carrés, dans un immeuble situé au 1505, 3<sup>e</sup> avenue;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période d'un (1) an, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2022, soit l'avenant numéro 1;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de trois (3) mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et se terminant le 30 septembre 2022, soit le présent avenant numéro 2 ;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de trois (3) mois, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et se

terminant le 31 décembre 2022, soit le présent avenant numéro 3;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'avenant numéro 3 – Bail au 1505, 3<sup>e</sup> Avenue.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-138

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION.**

Attendu que le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

Attendu que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association;

Attendu qu'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

Attendu que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux, à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner les signataires de ladite entente à intervenir avec l'autorité 9-1-1;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service incendie;
- b) Bibliothèque.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2022-04-139

**OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME EXP – AUDIT QUINQUENNAL ET ATTESTATION DE CONFORMITÉ À L'ARTICLE 53.2 DU RQEP.**

Attendu qu'une modification a été apportée au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) en mars 2021 et qu'en vertu de l'article 53.2 de ce dit règlement, les responsables d'usines de production d'eau potable desservant plus de 5 000 personnes doivent réaliser un audit quinquennal de leur installation de production d'eau potable;

Attendu que la Firme EXP dépose une offre de services professionnels pour procéder à la réalisation de ce dit audit quinquennal;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 11 600 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-411 à la Firme EXP, pour procéder à la réalisation de l'Audit quinquennal des installations de production d'eau potable;

De compenser une partie de cette dépense d'un montant de 4 750 \$ à même le budget prévu au projet d'investissement Autres études.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents .**

Rs.2022-04-140

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – DÉVELOPPEMENT CHAMPOI – PHASE 2.**

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre la Ville d'Acton Vale et Marc-Antoine Gauthier, le 6 juillet 2015;

Attendu que la Ville a reçu le certificat de réception provisoire des ouvrages par la firme EXP Inc. le 24 mars 2022;

Attendu la recommandation de monsieur Olivier St-Amour, ingénieur de

la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de façon provisoire les travaux du développement Champoi -Phase 2 et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à signer pour et au nom de la Ville, le certificat de réception provisoire des ouvrages.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-141

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-03-2022 au 31-03-2022	168 110.19 \$
• Paiements par AccèsD du 01-03-2022 au 31-03-2022	189 145.71 \$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 01-12-2021 au 30-12-2021	197.20 \$
• Salaires et REER pour le mois de mars 2022	136 798.44 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de mars 2022	392 228.94 \$
<b>Grand Total</b>	<b>886 480.48 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-142

**RÉSOLUTION POUR RÉSERVER UNE SOMME DANS LES SURPLUS AFFECTÉS.**

Attendu qu'une entente de tarifs préférentiels a été conclue et signée entre la Ville d'Acton Vale, la MRC d'Acton ainsi que toutes les municipalités de la MRC d'Acton, concernant les modalités et les conditions d'utilisation du Complexe multisports Desjardins;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de cettedite entente, il est prévu de créer une réserve annuelle de 5 000 \$ pour la réfection future du Complexe multisports Desjardins;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de l'entente, une quote-part a été facturée à la MRC dans une proportion de 50% RFU et 50% population;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

De réserver une somme de 5 000 \$ dans les surplus affectés qui sera utilisée pour réfection future au bâtiment.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 004-2022 AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER LE MONTANT DESTINÉ AU FONDS DE ROULEMENT.**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 004-2022 ayant pour objet d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon un projet de règlement intitulé : « Règlement 004-2022 ayant pour objet d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2022-04-143

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPE DE L'UMQ.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire se joindre à ce regroupement ;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Attendu que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Attendu que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-144

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ RÉGULIER SAISONNIER-HORTICULTURE – SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu que pour faire suite au besoin d'employé saisonnier horticulture temps plein aux Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne pour ledit poste;

Attendu qu'une candidate qui occupe déjà un poste de temporaire au sein du département depuis 5 ans, a manifesté son intérêt pour obtenir le poste permanent;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Federica Cerbo, à titre d'employé régulier saisonnier-horticulture, sous réserve de la réussite de la période d'essai de 75 jours. Sa date d'entrée en fonction comme permanente et son changement de statut seront effectifs le 5 avril 2022. Il s'agit d'un poste de Classe 3. Toutefois, comme le statut régulier saisonnier n'est pas déterminé dans la convention collective, les différentes conditions de travail particulières à l'emploi seront déterminées par une lettre d'entente à intervenir entre les parties. Elles seront rétroactives au 5 avril s'il y a lieu. L'échelon de salaire demeurera inchangé puisque Mme Cerbo est déjà au maximum de l'échelle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-145

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE PAR INTÉRIM.**

Attendu que pour faire suite au départ du directeur du Service incendie d'Acton Vale et de la période requise pour le recrutement du nouveau candidat;

Attendu que monsieur Jean Fontaine qui occupe le poste de directeur adjoint sera en mesure d'assurer le poste de Directeur incendie par intérim, pour la durée nécessaire pour combler le poste de Directeur incendie et prévention;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De nommer monsieur Jean Fontaine au poste de Directeur incendie par intérim, pour la durée nécessaire pour combler le poste de Directeur incendie et prévention. Les conditions de travail et la description du poste sont déjà prévues à son contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-146

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN – SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu que pour faire suite au besoin d'employé pour les postes temporaires à temps plein– Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour ledit poste;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de Mégane Charrette à titre d'employé temporaire à temps plein selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. La date de début en poste sera le ou vers le 11 avril 2022. Le salaire sera celui d'une classe 3 prévue à la convention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-147

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE.**

Attendu que le 23 juin 2022, la Ville d'Acton Vale entend présenter un spectacle pyrotechnique aux festivités de la St-Jean-Baptiste;

Attendu que FAE Pyrotechnie a soumis un contrat de service à la Ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec FAE Pyrotechnie pour la présentation du spectacle pyrotechnique le 23 juin 2022;

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-447 à FAE Pyrotechnie;

Que FAE Pyrotechnie s'assure que le positionnement des feux d'artifice ne cause aucun désagrément et/ou problème aux résidents des alentours.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-148

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES PARA POUR LA PRÉSENTATION DES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2022.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 6 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2022;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les PARA.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-149

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL GAUTHIER, AU NOM DE LES PARA, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 28 juin au 9 août 2022 au parc Roger LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 28 juin au 9 août 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-150

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4 - LOISIRS.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 28 mars 2022 à 10 h à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'une camionnette 2 x 4, neuve, année 2022;

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 40 061.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la fourniture d'une camionnette 2 x 4 neuve, année 2022;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Formule Ford** au coût 40 061,00 \$, plus taxes pour la fourniture d'une camionnette 2 x 4 neuve, année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-04-151

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE D'UN PLAN D'ENTRAIDE POUR LE SAUVETAGE TECHNIQUE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite se joindre à la Ville de Saint-Césaire pour conclure une entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la signature de l'entente et de faire partie de l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Césaire;

D'autoriser le maire, monsieur Éric Charbonneau, ainsi que la greffière, Claudine Babineau, à signer l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique, pour et nom de la Ville, pour donner plein effet à cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Gilles Martel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Est-ce que la Ville a reçu des nouvelles concernant la demande du photo radar sur la Route 116 Est ?</li><li>• Est-ce que l'école Labrecque et l'école Sacré-Cœur seront avisées d'évacuer si un feu se déclarait chez Trackvale?</li></ul>
Mme Jessica Lacasse	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépose une pétition concernant le projet Trackvale.</li><li>• Demande quelles zones sont touchées par le projet Trackvale.</li></ul>

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

---

Trésorière

Date